

**CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DU HAUT-SAINT-FRANÇOIS**

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire de la MRC du Haut-Saint-François tenue au centre administratif de la MRC le mercredi 16 mars 2016, à 19 h 30.

- 1/ Ouverture de l'assemblée
- 2/ Présence des représentants municipaux

Nicole Robert, préfet
Nathalie Bresse, Ascot Corner
Walter Dougherty, Bury
Denis Dion, Chartierville
Noël Landry, Cookshire-Eaton
Jean-Pierre Briand, Dudswell
Robert G. Roy, East Angus
Bertrand Prévost, Hampden
Bruno Gobeil, La Patrie
Guy Lapointe, Lingwick
Germain Boutin, Newport
Yann Vallières, Saint-Isidore-de-Clifton
Chantal Ouellet, Scotstown
Richard Tanguay, Weedon
Kenneth Coates, Westbury

Ainsi que : Dominic Provost, directeur général, secrétaire-trésorier
Lyne Gilbert, secrétaire de direction

- 3/ Adoption de l'ordre du jour

RÉSOLUTION N° 2016-03-8619

Sur la proposition de Yann Vallières, **IL EST RÉSOLU**

D'adopter l'ordre du jour suivant en devançant le point 12.1 PDZA et de retirer le point 12.2 concernant les projets de développement de l'aéroport.

- 1/ Mot de bienvenue et ouverture de l'assemblée
- 2/ Présence des représentants municipaux
- 3/ Adoption de l'ordre du jour
- 4/ Intervention du public dans la salle
- 5/ Invités et membres du personnel
 - 5.1 Nouveau directeur du poste de la Sûreté du Québec du HSF – Lt Yves Beaudoin
- 6/ Adoption du procès-verbal et suivi
 - 6.1 Assemblée ordinaire du 17 février 2016
- 7/ Aménagement, urbanisme, cours d'eau et forêt
- 8/ Administration et finances
 - 8.1 Adoption des comptes
 - 8.2 Règlement sur la tenue des rencontres du CA
 - 8.3 Présentation du projet de règlement concernant la rémunération des élus
 - 8.4 Remplacement du technicien informatique (fibre optique inter-municipale)
- 9/ Environnement
- 10/ Évaluation
- 11/ Sécurité publique – civile – schéma de risques incendie
 - 11.1 Adoption du rapport annuel 2015 du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie
 - 11.2 Coordination – suivi de l'atelier de travail du 22 février 2016

- 12/ Projets spéciaux
 - 12.1 PDZA
 - 12.1.1 État d'avancement
 - 12.1.2 Présence au forum du 30 mars à Dudswell (Secteur Marbleton)
 - 12.2 RETIRÉ
 - 12.3 Plan d'intervention de sécurité routière en milieu municipal
- 13/ Développement local
 - 13.1 Projets pacte rural 2014-2015 et FDT local 2015-2016
- 14/ Réunion du comité administratif
 - 14.1 Assemblée ordinaire du 3 février 2016
- 15/ Intervention du public dans la salle
- 16/ Correspondance
 - 16.1 Déménagement du siège social de l'Agence de mise en valeur de la forêt privée de l'Estrie à Cookshire
- 17/ Questions diverses
 - 17.1 MRC Robert-Cliche – Demande d'appui - Programme RénoRégion
 - 17.2 MRC de Pierre-de-Saurel - Demande d'appui – Projet de loi 83 modifiant la Loi sur la SHQ
 - 17.3 Maintien des outils de mise en marché de la production acéricole au Québec
 - 17.4 Appui MRC La Vallée-de-l'Or – Projet de loi 86 modifiant l'organisation et la gouvernance des commissions scolaires en vue de rapprocher l'école des lieux de décision et d'assurer la présence des parents au sein de l'instance décisionnelle de la commission scolaire
 - 17.5 Bateau Dragon
 - 17.6 Tournée TME
 - 17.7 Réforme des Offices municipaux d'habitation (OMH)
- 18/ Levée de l'assemblée

ADOPTÉE

4/ Intervention du public dans la salle

Yves Thérout, acériculteur demande s'il est possible de devancer le point 17.3 afin que lui et Jonathan Blais puissent entendre ce que décidera le conseil, sans avoir à attendre toute la soirée. Le point sera devancé avant le point 7. À titre de producteurs acéricoles, ils expliquent les revendications des acériculteurs concernant le rapport Gagné et demandent l'appui du conseil de la MRC.

Mme Lise Bellehumeur, organisatrice du grand défilé des municipalités du Haut-Saint-François qui se tiendra le 20 août à Chartierville lors de l'évènement « Musique aux sommets », réitère l'invitation aux élus de participer au défilé en fabriquant un char allégorique à l'image de leur municipalité, elle leur remet le formulaire d'inscription, le thème pour 2016 est « Hommage à la musique Québécoise ».

5/ Invités et membres du personnel

5.1 Lieutenant Yves Beaudoin, nouveau directeur du poste de la SQ du HSF

Mme la préfet se fait la porte-parole du conseil pour souhaiter la bienvenue au nouveau directeur du poste de la SQ du Haut-Saint-François, Lt Yves Beaudoin et le féliciter pour sa nomination.

Il fait part aux élus de son désir d'établir une bonne communication avec les municipalités de la MRC. Pour ce faire, il ira rencontrer chacune des municipalités dans les prochaines semaines.

6/ Adoption du procès-verbal et suivi

6.1 Assemblée ordinaire du 17 février 2016

RÉSOLUTION N° 2016-03-8620

Sur la proposition de Robert Roy, **IL EST RÉSOLU** d'adopter le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 17 février 2016.

ADOPTÉE

Le point 12.1 est devancé

12.1 Plan de développement de la zone agricole (PDZA)

12.1.1 État d'avancement du dossier

12.1.2 Présence au forum du 30 mars à Dudswell (Secteur Marbleton)

Les deux points sont traités simultanément

Marie-France Chartrand fait le point sur l'avancement du PDZA.

- La phase « portrait » est complétée, il s'agit de la compilation des données statistiques de différentes provenances (MAPAQ, Statistique Canada, Fédérations de producteurs, etc.), sondage aux agriculteurs, le questionnaire à la Relève et celui s'adressant aux citoyens;
- La phase « diagnostic », réalisée à parti du portrait, des forces et des faiblesses, ainsi que les opportunités et menaces spécifiques au territoire, est en cours. En comité, une vision a été définie d'où découle l'identification de 3 axes de développement et formulations d'objectifs en fonction d'atteindre cette vision. Le diagnostic sera complété par le forum consultatif du 30 mars prochain. L'objectif de cette journée est d'identifier les actions et les porteurs de projets pour la mise en œuvre. La présence d'au moins un élu par municipalité de la MRC est souhaitée.
- La phase « rédaction » est débutée et sera suivie de la phase « mise en œuvre » qui s'étendra sur une période de 3 à 5 ans, l'implication locale à tous les niveaux est nécessaire afin d'éviter le « tablettage ».

M. Landry président du comité PDZA répète l'importance que chacune des municipalités soit représentée lors du forum du 30 mars qui se tiendra à la salle communautaire de Dudswell.

Le point 17.3 est devancé

17.3 Maintien des outils de mise en marché de la production acéricole au Québec

Chantal Ouellet propose d'appuyer le projet de résolution fourni par la Fédération des producteurs acéricoles du Québec. Par contre, quelques maires auraient aimé avoir l'opportunité de

consulter auparavant, les producteurs acéricoles de leur municipalité afin de connaître leur position sur le sujet. La résolution est tout de même adoptée sur division.

RÉSOLUTION N° 2016-03-8621

ATTENDU QU'entre 2000 et 2015, le nombre d'entailles québécoises est passé de 33 à 44 millions grâce à la stabilité qu'apporte le système de mise en marché collective;

ATTENDU QU'en 2015, l'Agence de vente de sirop d'érable québécois a fracassé un nouveau record de vente avec 103,8 millions de livres et que ces ventes sont en expansion pour la cinquième année consécutive;

ATTENDU QU'en 2015, les exportations canadiennes de produits de l'érable ont fracassé un nouveau record de 92,8 Mlb et que ces exportations sont en expansion pour la cinquième année consécutive;

ATTENDU QUE la diversification des marchés du sirop d'érable d'ici est en développement constant grâce à l'innovation et l'entrepreneuriat des Québécois œuvrant dans cette filière;

ATTENDU QUE les acériculteurs investissent annuellement environ 5 M\$ en recherche, innovation et développement des marchés grâce à leurs prélèvements;

ATTENDU QUE la filière acéricole québécoise a généré en 2009 un PIB (produit intérieur brut) d'environ 611 M\$ (production : 278 M\$, transformation : 189 M\$, et exploitations de type touristique : 144 M\$);

ATTENDU QUE pour la filière acéricole québécoise en 2009, le gouvernement a perçu en impôt et autres revenus de taxation nets près de 57,3 M\$ auxquels il faut ajouter près de 47,2 M\$ en parafiscalité pour un total de 104,5 M\$;

ATTENDU QUE l'acériculture est un pilier économique d'importance de plusieurs régions du Québec, l'Estrie étant la troisième région la plus productive au Québec;

ATTENDU QUE le rapport de Florent Gagné intitulé « *Pour une industrie acéricole forte et compétitive* » conclut que le système de mise en marché du sirop d'érable québécois « a produit de grandes choses » et que selon l'auteur, « il serait indéfendable de revenir en arrière et de tout détruire »;

ATTENDU QUE certaines des recommandations du rapport s'appuient sur une interprétation erronée des données économiques de part de marché puisque de 1985 à 2015, le Québec a produit 72 % de la production mondiale et que pendant cette période, le seuil de 80 % n'a été franchi qu'à deux reprises, soit en 2000 et en 2003;

ATTENDU QUE le rapport recommande l'abolition de plusieurs outils de mise en marché collective et que si ces recommandations sont appliquées, cela nous ramènerait à l'époque où l'instabilité, l'évasion fiscale et l'absence de développement caractérisaient cette industrie;

ATTENDU QUE le rapport ne fait aucune analyse économique des conséquences de l'application des recommandations avancées, ce qui est irresponsable et insécurisant pour l'industrie;

ATTENDU QUE le rapport ignore complètement les plans d'actions et les planifications stratégiques en cours pour assurer le développement de la filière acéricole québécoise;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Chantal Ouellet, **IL EST RÉSOLU**

QUE le conseil de la MRC du Haut-Saint-François demande au gouvernement du Québec de mettre de côté le rapport de Florent Gagné intitulé « *Pour une industrie acéricole forte et compétitive* » et de laisser le soin aux acteurs crédibles de la filière acéricole québécoise de poursuivre l'amélioration des piliers du système actuel de mise en marché du sirop d'érable québécois, dont le contingentement acéricole, l'Agence de vente et la réserve stratégique de sirop d'érable.

ADOPTÉE sur division

Walter Dougherty, Yann Vallières, Germain Boutin, Guy Lapointe, Jean-Pierre Briand votent contre.

Monsieur Landry suggère que le texte de Mme Johanne Brodeur intitulé « Le texte du rapport Gagné démontre une incompréhension profonde de la Loi sur la mise en marché » soit envoyé à chacun des élus afin de leur permettre de bien comprendre les enjeux.

La séance est ajournée afin de tenir un atelier de travail spécial sur les dossiers de développement à l'aéroport. La rencontre reprendra par la suite.

7/ Aménagement, urbanisme, cours d'eau et forêt
Aucun point

8/ Administration et finance

8.1 Adoption des comptes

RÉSOLUTION N° 2016-03-8622

Sur la proposition de Nathalie Bresse, **IL EST RÉSOLU** de procéder à leur paiement comme suit :

Comptes à payer :	février 2016	377 277,83 \$
Salaires :	février 2016	49 918,34 \$

ADOPTÉE

Je soussigné, Dominic Provost, secrétaire-trésorier de la MRC du Haut-Saint-François, certifie que la MRC dispose de crédits suffisants pour les fins auxquelles ces dépenses sont projetées.

Dominic Provost, secrétaire-trésorier

8.2 Règlement sur la tenue des séances du CA

RÉSOLUTION N° 2016-03-8623

RÈGLEMENT N° 429-16

Règlement numéro 429-16 concernant la fréquence et le lieu des sessions du Comité administratif de la Municipalité Régionale de Comté du Haut-Saint-François

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné à cette fin par Marcel Langlois, conseiller de la MRC, à une session de ce conseil tenue le 17 février 2016;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 127 du Code municipal (Chapitre C-27.1) le comité administratif est assujéti aux règles du Code municipal en ce qui concerne la tenue des séances et la conduite générale de ses affaires;

À CES CAUSES, sur la proposition de Robert Roy, **IL EST RÉSOLU**

QU'il soit, par le présent règlement, décrété et statué comme suit :

Article 1 : Le présent règlement remplace et annule le règlement numéro 418-15 adopté le 17 juin 2015 par le conseil de la MRC et entrera en vigueur selon les prescriptions prévues au code municipal;

Article 2 : Les assemblées du comité administratif de la MRC du Haut-Saint-François seront tenues au centre administratif de la MRC situé au 85, rue du Parc à Cookshire-Eaton ;

Article 3 : Les sessions régulières du comité administratif auront lieu, si nécessaire, le premier mercredi de chaque mois à l'exception des mois de janvier et août où il n'y aura pas de session régulière et en juillet où la session se tiendra le deuxième mercredi;

Article 4 : Une session peut ne pas être convoquée et peut être déplacée par le secrétaire-trésorier.

Article 5 : Si un jour fixé pour une session régulière se trouve un jour férié, ladite session sera tenue le jour juridique suivant;

Article 6 : Le présent règlement entre en vigueur selon les modalités prévues au Code municipal.

ADOPTÉE

8.3 Présentation du projet de règlement concernant la rémunération des élus

Celui-ci a été acheminé à l'avance et le contenu est considéré clair et prêt pour adoption.

Afin de respecter la procédure d'adoption, un avis public présentant le règlement ainsi que la date à laquelle il sera adopté sera publié dans les prochains jours.

8.4 Remplacement du technicien informatique (fibre optique inter-municipale)

L'offre d'emploi est présentement affichée sur différents sites et journaux. Pour l'instant, le service est offert à l'externe et continuera de cette façon jusqu'à ce que le nouveau technicien ait eu le temps de se familiariser avec l'environnement.

9/ Environnement
Aucun point

10/ Évaluation
Aucun point

11/ Sécurité publique – civile – schéma de risques en incendie

11.1 Adoption du rapport annuel 2015 du schéma de couverture de risques en sécurité incendie

RÉSOLUTION N° 2016-03-8624

ATTENDU QUE le schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC du Haut-Saint-François est entré en vigueur en septembre 2010 après avoir reçu l'attestation de conformité du Ministre de la Sécurité publique conformément aux dispositions de la *Loi sur la sécurité incendie*;

ATTENDU QUE la MRC du Haut-Saint-François et les municipalités du territoire, sauf celle de La Patrie, ont réalisé un certain nombre d'actions visant la mise en œuvre du schéma de couverture de risques en sécurité incendie;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 35 de la *Loi sur la sécurité incendie*, la MRC du Haut-Saint-François et les municipalités qu'elle représente doivent préparer et transmettre un rapport annuel au ministère de la Sécurité publique sur les différentes actions mises de l'avant pour la réalisation du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie;

ATTENDU QUE le rapport annuel 2014 est incomplet et que le conseil de la MRC du Haut-Saint-François désire le faire suivre au ministère de la Sécurité publique dans les plus brefs délais étant donné qu'il devait être acheminé en avril;

ATTENDU QUE les données manquantes des services de sécurité incendies des municipalités du territoire seront acheminées dans un deuxième temps et que ces SSI sont responsables des retards;

À CES CAUSES, sur la proposition de Yann Vallières, **IL EST RÉSOLU**

QUE la MRC du Haut-Saint-François accepte le rapport annuel 2015 (Plan de mise en œuvre) du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie et qu'il soit transmis au ministère de la Sécurité publique.

ADOPTÉE

11.2 Coordination – suivi de l'atelier de travail du 22 février 2016

Suite à l'atelier de travail du conseil du 22 février dernier, nous avons reçu une offre de service de Michel Richer inc. à titre de coordonnateur contractuel pour le suivi de certaines actions inscrites au schéma de couverture de risques au niveau de la MRC.

Comme le nombre d'heures estimées est supérieur aux prévisions et dans le but de respecter le budget alloué de 5 000 \$, il faudra en début de mandat et selon les orientations, prioriser les actions à prendre au cours de la première année et reporter à l'année suivante les actions non terminées selon les besoins de la MRC.

RÉSOLUTION N° 2016-03-8625

Sur la proposition de Bruno Gobeil, **IL EST RÉSOLU**

D'accepter l'offre de service et le plan d'action présentés par Michel Richer inc. au taux horaire de 75 \$ pour un maximum de 5 000 \$ prévus au budget 2016 de la MRC, ainsi que le document en

annexe présentant notre modèle de coordination accepté en atelier de travail le 22 février dernier.

ADOPTÉE

Il est demandé de compléter la grille d'auto-évaluation et de la remettre complétée le 12 avril lors de la rencontre des directeurs de service incendie.

Invitation – Échec au crime

Nathalie Bresse, présidente du comité de sécurité publique invite les élus à participer à une activité de financement de « Échec au crime » qui se tiendra le samedi 23 avril.

12/ Projets spéciaux

12.3 Plan d'intervention de sécurité routière en milieu municipal (PISRMM)

En novembre 2013 il avait été décidé par la résolution 2013-11-8270 de ne pas présenter de demande pour l'élaboration d'un PISRMM. On rappelle aux élus que des subventions sont toujours disponibles. Il est confirmé que nous n'irons pas de l'avant.

13/ Développement local

13.1 Projets pacte rural 2014-2015 et FDT local 2015-2016

Les municipalités ont fourni leur résolution pour la date butoir du 31 mars. Théoriquement, le pot commun ne serait pas bonifié d'autres sommes que ce qui était prévu lors du dernier conseil de la MRC. Par ailleurs, les municipalités ont adopté leur résolution afin de pouvoir préserver leurs sommes et les projets eux-mêmes ne sont pas tous ficelés. En continuité de l'ultimatum pour le volet résolution municipale, les promoteurs auront jusqu'au 31 mai pour déposer leurs projets selon les exigences habituelles, pour adoption par le conseil lors des rencontres d'avril, mai et juin maximum.

La mise en commun est présentement de 35 000 \$

La décision était d'injecter 6 000 \$ à Moisson HSF et a déjà été remis par contre, malgré que le CIUSS Estrie CHUS a investi aussi un montant d'argent, ils auront besoin d'aide financière à court terme. Le centre local d'emploi remboursera le salaire d'une ressource qui les aidera à trouver les fonds.

Les élus sont d'accord à laisser au soin du directeur général de verser au besoin, le montant de 10 000 \$ qui a été accordé à Moisson HSF conditionnellement à la pérennisation.

RÉSOLUTION N° 2016-03-8626

Sur la proposition de Chantal Ouellet , **IL EST RÉSOLU**

QUE tous les promoteurs qui demandent une aide financière au pacte rural 3 et au FDT local 2015-2016 ont jusqu'au 31 mai pour déposer leurs projets selon les exigences habituelles;

QUE pour les projets utilisant du pacte rural 3, l'ensemble des dépenses doit être réalisée avant le 31 décembre 2016;

QU'au conseil de la MRC de juin, le solde final disponible en pot commun en lien avec l'utilisation prévue par la résolution 2016-02-8616 sera confirmé.

ADOPTÉE

14/ Réunions du comité administratif

14.1 3 février 2016 – Assemblée ordinaire

RÉSOLUTION N° 2016-03-8627

Sur la proposition de Bruno Gobeil, **IL EST RÉSOLU**

D'entériner les décisions prises lors de l'assemblée ordinaire du comité administratif tenue le 3 février 2016.

ADOPTÉE

15/ Intervention du public dans la salle

Mme Lyne Martel Bégin apporte quelques précisions au point discuté plus tôt concernant le domaine de l'acériculture. Elle invite les élus à communiquer avec elle afin d'obtenir des informations supplémentaires.

16/ Correspondance

Sur la proposition de Nathalie Bresse, la correspondance est mise en filière.

16.1 Déménagement du siège social de l'Agence de mise en valeur de la forêt privée de l'Estrie à Cookshire

Monsieur Landry fait remarquer que l'arrivée de l'Agence de mise en valeur de la forêt privée fournira de l'emploi à 6 personnes. Une organisation régionale qui s'installe chez nous dans un secteur d'activité, la forêt, qui est très important ici est une excellente nouvelle.

17/ Questions diverses

17.1 Appui MRC Robert-Cliche – Programme RénoRégion

Nous n'appuierons pas la résolution de la MRC Robert-Cliche par contre, une résolution sur le même sujet sera présentée au prochain conseil pour adoption.

17.2 Appui MRC de Pierre-de-Saurel – Projet de loi 83 modifiant la Loi sur la SHQ

Étant donné notre position de MRC à 17.7, nous n'appuierons pas la MRC de Pierre-de-Saurel.

17.3 Le point 17.3 a été traité avant le point 7

- 17.4 Appui MRC La Vallée-de-l'Or – Projet de loi 86 modifiant l'organisation et la gouvernance des commissions scolaires en vue de rapprocher l'école des lieux de décision et d'assurer la présence des parents au sein de l'instance décisionnelle de la commission scolaire

RÉSOLUTION N° 2016-03-8628

ATTENDU QUE le projet de loi n° 86 propose des changements majeurs qui touchent la démocratie scolaire et le modèle de gouvernance des commissions scolaires;

ATTENDU QUE le monde municipal est inquiet de la perte de pouvoir local et décisionnel qu'introduit ce projet de loi;

ATTENDU QUE plus que jamais, le développement des régions du Québec passe par une véritable décentralisation des pouvoirs pertinents au développement local et régional;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Chantal Ouellet, **IL EST RÉSOLU**

QUE la MRC du Haut-Saint-François fasse siennes les recommandations contenues au mémoire de la MRC de la Vallée-de-l'Or de mars 2016 déposé dans le cadre de la consultation particulière sur le projet de loi n° 86, soit :

1. Que la priorité du gouvernement soit la réussite et la persévérance des élèves à se qualifier pour contribuer au développement de la région;
2. Que le gouvernement applique le principe de subsidiarité envers les commissions scolaires dans les pouvoirs qu'elles exercent dans le but de maintenir une gouvernance de proximité;
3. Que le gouvernement reconnaisse la gouvernance territoriale et la décentralisation comme outil de développement des communautés;
4. Que le gouvernement maintienne les fonctions et les pouvoirs déjà dévolus aux commissaires scolaires;
5. Que le gouvernement conserve le principe de démocratie scolaire dite représentative en maintenant l'élection des commissaires scolaires au suffrage universel;
6. Que la promotion et la valorisation des élections scolaires soient une priorité pour le gouvernement;
7. Que les commissions scolaires et les municipalités puissent tenir un scrutin simultané;
8. Que les changements de la structure actuelle, s'il y a, renforcent le pouvoir des commissions scolaires et des régions en reconnaissant les particularités locale et régionale;
9. Que les parents membres dans l'actuelle structure puissent avoir le droit de vote, afin d'accroître leur pouvoir;
10. Que l'article 213.1 soit modifié afin qu'il corresponde à ce qui existe déjà entre certaines commissions scolaires et qu'il en assure ou renforce les liens;
« Les commissions scolaires doivent PARTAGER des ressources et des services entre elles ou avec d'autres organismes publics, dont des municipalités ou des

établissements d'enseignement régis par la Loi sur l'enseignement privé (chapitre E-9.1) lorsque cela permet, dans le cadre de leur mission, de répondre à des besoins d'efficacité ou de rentabilité dans la gestion des ressources humaines, financières, matérielles et informationnelles ».

QUE la présente résolution soit transmise aux personnes suivantes :

- M. Sébastien Proulx, ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport
- M. Ghislain Bolduc, député de Mégantic
- M. Richard Leroux, président de la FQM
- Mme Suzanne Roy, présidente de l'UMQ
- Mme Josée Bouchard, présidente de la Fédération des commissions scolaires du Québec
- M. Pierre Corbeil, préfet de la MRC de la Vallée-de-l'Or

**ADOPTÉE sur division
Nathalie Bresse, Walter Dougherty votent contre**

17.5 Bateau Dragon – Maison La Cinquième Saison

Il est décidé de payer le montant de 2 100 \$ pour participer à l'événement de la façon suivante : 700 \$ proviendra du budget de la MRC et chacune des municipalités paiera un montant de 100 \$.

17.6 Tournée de la TME

Il y aura une tournée des consultants embauchés par la Table des MRC de l'Estrie qui ont le mandat de proposer une nouvelle mission et des mandats pour cette table suite à l'abolition de la Conférence régionale des élus et dans le contexte de réforme et de coupure gouvernementale.

Le nombre de 9 personnes par MRC est suggéré. Pour la MRC du HSF, il est décidé que nos représentants seront les membres du CA ainsi que Jean-Pierre Briand et Chantal Ouellet.

17.7 Réforme des Offices municipaux d'habitation

Le gouvernement souhaite réformer les OMH au Québec en les regroupant par territoire de MRC si celle-ci compte un minimum de 100 unités. Dans le HSF, il y a 3 OMH, soit à Saint-Isidore-de-Clifton, East Angus et Ascot Corner pour un total de 62 unités. La réforme implique aussi l'obligation pour les MRC concernées de déclarer compétence dans ce domaine.

RÉSOLUTION N° 2016-03-8629

ATTENDU QUE le projet de loi 83, présenté le 1^{er} décembre dernier à l'Assemblée nationale du Québec, apporte des modifications à la Loi sur la Société d'habitation du Québec;

ATTENDU QUE l'article 67 de ce projet prévoit entre autres l'insertion de l'article 58.1.1 à la Loi sur la Société d'habitation du Québec afin de préciser notamment que :

- Le gouvernement peut, par décret, constituer un office régional d'habitation sur le territoire de toute MRC qu'il désigne;

- Le nouvel office est l'agent de la municipalité régionale de comté;
- Celle-ci est réputée avoir déclaré, à la date fixée dans le décret, sa compétence en matière de gestion du logement social en vertu de l'article 678.0.2.1 du Code municipal du Québec (chapitre C-27.1) à l'égard des municipalités que le décret détermine;

ATTENDU QUE l'article 678.0.2.1 du Code municipal du Québec prévoit qu'une MRC peut, par règlement, déclarer sa compétence à l'égard d'une ou de plus d'une municipalité de son territoire relativement, entre autres, à tout ou partie du domaine de la gestion du logement social;

ATTENDU QUE les MRC ont ainsi, en vertu de cet article, la possibilité et non l'obligation de déclarer compétence dans un des domaines énumérés, dont celui de la gestion du logement social;

ATTENDU QUE selon l'article 67 du projet de loi 83, le gouvernement peut ultimement par décret imposer à une MRC cette compétence puisqu'aucune disposition ne semble prévoir qu'une MRC a la possibilité d'accepter ou de refuser une telle délégation en matière de gestion du logement social;

ATTENDU QUE selon les informations obtenues au niveau de l'application de la nouvelle gouvernance, les MRC ne comptant pas au moins 100 unités de logement ne seraient pas considérées et que par conséquent les unités existantes et futures seraient gérées par un autre regroupement hors du contrôle municipal local ou de notre MRC;

ATTENDU QUE le Haut-Saint-François compte actuellement 62 unités réparties à Ascot Corner, East Angus et Saint-Isidore-de-Clifton;

ATTENDU QUE le nombre d'unité de logement au moment de la mise en place de la réforme n'a pas de lien avec la volonté politique des municipalités de vouloir préserver, voir renforcer leur influence sur l'avenir de cet important outil de développement social, ceci notamment en contexte de croissance de population et en situation socio-économique défavorisée;

À CES CAUSES, sur la proposition de Yann Vallières, **IL EST RÉSOLU**

QUE le conseil de la MRC du Haut-Saint-François demande d'être considéré au même titre que les MRC ayant plus de 100 unités de logement au niveau de l'application du projet de loi;

QUE le conseil de la MRC du Haut-Saint-François exprime son désaccord avec le contenu du projet de loi 83 concernant l'obligation que le nouvel office municipal créé par le regroupement de ceux existants soit nécessairement l'agent de la MRC, donc exprime son désaccord sur l'obligation de déclarer sa compétence;

QUE le choix du meilleur modèle d'affaires pour la gestion et le développement de l'office régional d'habitation du Haut-Saint-François soit donc laissé à la discrétion de la MRC, incluant ou non la déclaration de compétence.

QUE cette résolution soit transmise à :

- M. Philippe Couillard, premier ministre du Québec
- M. Martin Coiteux, ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire

- M. Ghislain Bolduc, député de Mégantic
- M. Richard Leroux, président de la FQM
- Mme Suzanne Roy, présidente de l'UMQ

ADOPTÉE

18/ Levée de l'assemblée

Sur la proposition de Bruno Gobeil, la séance est levée à 21 h 55.

Dominic Provost
Secrétaire-trésorier

Nicole Robert, préfet